



FONDS INTERNATIONAUX
D'INDEMNISATION
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

Point 10 de l'ordre du jour	IOPC/OCT12/10/1	
Original: ANGLAIS	19 septembre 2012	
Assemblée du Fonds de 1992	92A17	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC56	●
Assemblée du Fonds complémentaire	SA8	●
Conseil d'administration du Fonds de 1971	71AC29	●

DIVERS

SESSIONS À VENIR

Note du Secrétariat

Résumé:	Le présent document contient des informations actualisées sur l'invitation de la République du Panama à tenir les sessions du printemps 2013 des organes directeurs dans ce pays. Des dates possibles pour la tenue des réunions des organes directeurs en 2013 y sont également proposées.
Mesures à prendre:	<p><u>Assemblée du Fonds de 1992, Assemblée du Fonds complémentaire et Conseil d'administration du Fonds de 1971</u></p> <ul style="list-style-type: none">a) noter que la République du Panama n'est pas en mesure d'accueillir les sessions du printemps 2013 des organes directeurs;b) décider de la date à laquelle tenir leur prochaine session ordinaire; etc) convenir de dates de réunion supplémentaires au cours de l'année 2013 pour d'éventuelles sessions des organes directeurs ou réunions de leurs organes subsidiaires. <p><u>Comité exécutif du Fonds de 1992</u></p> <ul style="list-style-type: none">a) prendre note des décisions de l'Assemblée du Fonds de 1992 concernant les sessions à venir des organes directeurs; etb) décider de la date à laquelle tenir la 57ème session du Comité exécutif du Fonds de 1992, au cours de laquelle sera prise une décision concernant les dates des réunions de 2013.

1 Proposition de la République du Panama d'accueillir les sessions du printemps 2013 des organes directeurs

- 1.1 Lors des sessions d'avril 2012 des organes directeurs des FIPOL, la délégation de la République du Panama a transmis une invitation de l'Administrateur de l'Autorité maritime du Panama à tenir en République du Panama les réunions de 2013 des organes directeurs, conjointement avec d'autres réunions liées à des questions maritimes qui auront lieu dans ce pays. Les organes directeurs ont pris note de cette aimable invitation et ont retenu la suggestion du Président de l'Assemblée du Fonds de 1992 d'en débattre de façon détaillée lors des sessions d'octobre 2012.
- 1.2 Ayant dûment pris compte d'un certain nombre de facteurs, notamment des dates prévues pour les autres réunions, la délégation de la République du Panama a récemment informé l'Administrateur des



FIPOL que la République du Panama ne serait malheureusement pas en mesure d'accueillir les sessions du printemps 2013 des organes directeurs.

- 1.3 La délégation de la République du Panama a cependant indiqué que les autorités panaméennes allaient étudier la possibilité de faire une nouvelle offre ultérieurement.

2 Dates des sessions de 2013 des organes directeurs

- 2.1 Des dispositions préliminaires ont été prises avec l'Organisation maritime internationale (OMI) pour une tenue des sessions ordinaires des Assemblées du Fonds de 1992 et du Fonds complémentaire et pour une session d'automne du Conseil d'administration du Fonds de 1971 durant la **semaine du 21 octobre 2013**.
- 2.2 L'Administrateur propose que la 58ème session du Comité exécutif du Fonds de 1992 ait lieu conjointement avec les réunions des 6ème et 7ème Groupes de travail intersessions, et des dispositions préliminaires ont été prises avec l'OMI pour que ces réunions aient lieu durant la **semaine du 22 avril 2013**.
- 2.3 Il est rappelé que les organes directeurs ont décidé en octobre 2010 d'essayer de tenir deux réunions par an, au total, au lieu de trois, et que c'est ce qu'ils ont fait en 2012. De plus, le budget 2013 a été établi sur la base de deux réunions par an. Toutefois, des dispositions à appliquer en cas d'urgence ont été prises avec l'OMI pour la **semaine du 1er juillet 2013** au cas où une réunion supplémentaire s'avérerait nécessaire.

3 Mesures à prendre

- 3.1 Assemblée du Fonds de 1992, Assemblée du Fonds complémentaire et Conseil d'administration du Fonds de 1971

L'Assemblée du Fonds de 1992, l'Assemblée du Fonds complémentaire et le Conseil d'administration du Fonds de 1971 sont invités à:

- a) noter que la République du Panama n'est pas en mesure d'accueillir les sessions du printemps 2013 des organes directeurs;
- b) décider de la date à laquelle tenir leur prochaine session ordinaire; et
- c) convenir de dates de réunion supplémentaires au cours de l'année 2013 pour d'éventuelles sessions des organes directeurs ou réunions de leurs organes subsidiaires.

- 3.2 Comité exécutif du Fonds de 1992

Le Comité exécutif du Fonds de 1992 est invité à:

- a) prendre note des informations figurant dans le présent document;
 - b) prendre note des décisions de l'Assemblée du Fonds de 1992 concernant les sessions à venir des organes directeurs; et
 - c) décider de la date à laquelle tenir la 57ème session du Comité exécutif du Fonds de 1992, au cours de laquelle sera prise une décision concernant les dates des réunions de 2013.
-